

L'an deux mil douze, le lundi trente janvier,
à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la Présidence de Jean LEGER, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 19

Nombre de membres présents : 15

Date de convocation : le 23 janvier 2012

Etaient présents : Jean LEGER, Serge RENAULT, Jean-Claude LABASSE, Jean-Luc FERRIERE, Jacky JOUBERT, Nathalie LHOMMEAU, Paulette HERISSON, Philippe HALLOUIN, Claude BOULAY, Sébastien MONGE, Claudine LUCAS, Sophie BOULAY, Gérard PLATON, Josiane CHAUVELIER, Marie-Hélène VADE.

Absents excusés : Annie GARDRAT, Tony DELAFOSSSE, Isabelle DUTET, Nicolas CAUSSE.

Absents non excusés : --

Pouvoir : --

Madame Sophie BOULAY a été nommée secrétaire de séance.

1 - Compte-rendu des décisions du Maire

Le Maire, considérant la délibération du Conseil Municipal du 20 mars 2008 lui déléguant certaines attributions prévues par l'article L2122 – 22 du Code Général des Collectivités Territoriales, rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises ci-après :

- **Décision n°2011/46** : Refus de l'exercice du droit de préemption urbain lors de la vente du bien sis Le Bourg – Rue Edouard Bezard (face au 13) cadastré B 836 de 125 m2.
- **Décision n°2011/47** : Refus de l'exercice du droit de préemption urbain lors de la vente du bien sis 3 Rue Auguste Trécul cadastré C 354 de 400 m2.
- **Décision n°2011/48** : Décision de retenir l'offre du Crédit Agricole d'un montant de 180 000 € pour financer les travaux de voirie de l'Avenue Louis Chaumel – durée 15 ans.
- **Décision n°2011/49** : Refus de l'exercice du droit de préemption urbain lors de la vente du bien sis 9 Rue Edouard Bezard cadastré B 561 de 125 m2.
- **Décision n°2011/50** : Refus de l'exercice du droit de préemption urbain lors de la vente du bien sis 6 Rue des Poilus cadastré B928 de 1822m2- B930 de 113m2- B1003 de 773m2- et B1004 de 32m2.
- **Décision n°2012/01** : Refus de l'exercice du droit de préemption urbain lors de la vente du bien sis 7 Rue du Mauvais Pas cadastré B531 de 72m2- B533 de 84m2- B538 de 109m2 et B532p de 16m2.
- **Décision n°2012/02** : Refus de l'exercice du droit de préemption urbain lors de la vente du bien sis 27 Place du Marché cadastré B 469 de 109 m2.
- **Décision n°2012/03** : Refus de l'exercice du droit de préemption urbain lors de la vente du bien sis 10 Rue Pierre et Marie Curie cadastré C 334 de 497 m2.
- **Décision n°2012/04** : Néant – erreur de numérotation.

- **Décision n°2012/05** : Refus de l'exercice du droit de préemption urbain lors de la vente du bien sis 9 Clos de la Minauderie cadastré C 964 de 1 500 m².
- **Décision n°2012/06** : Refus de l'exercice du droit de préemption urbain lors de la vente du bien sis 11 Clos de la Minauderie cadastré C 966 de 1 744 m² et C 961 de 54 m².
- **Décision n°2012/07** : Refus de l'exercice du droit de préemption urbain lors de la vente du bien sis 15 Rue Prillieux cadastré B 348 de 281 m².

2 – Travaux d'aménagement de l'Avenue Louis Chaumel

Les travaux d'aménagement du réseau séparatif par le SIVOM de MONDOUBLEAU – CORMENON ont commencé dans le bas de l'Avenue Louis Chaumel.

Il est fait état du bon déroulement des travaux dans le respect de la sécurité et du voisinage.

Le SIDELC interviendra pour la Commune fin février pour l'exécution de l'opération d'effacement des réseaux d'énergie électrique, d'éclairage public et de Télécommunication (1^{ère} tranche uniquement).

Le Conseil Général, début avril, réalisera le tapis définitif (1^{ère} tranche également).

La Commune effectuera plus tard les trottoirs. Une demande de subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) sera effectuée auprès de la Préfecture pour les travaux de sécurité : abaissement des bordures de trottoirs pour l'accès aux personnes handicapées, piste cyclable, sécurité pour les scolaires, piétons ...

Une demande de subvention au titre des amendes de police sera également sollicitée pour cette signalisation.

3 – Projets 2012

- En raison des travaux de l'Avenue Louis Chaumel la cabine téléphonique située au carrefour avec la route de Vendôme sera déplacée et installée sous "une marquise" façade nord de la Mairie.
- Décision de se porter acquéreur de la maison sise 15 Rue Porte Vendômoise afin de servir de logement social.
- Monsieur LEGER a donné lecture de l'inventaire des maisons inhabitées insalubres : en précisant que les propriétaires, s'ils sont connus, sont contactés pour les informer du mauvais état de leur propriété et leur demander de prendre les dispositions nécessaires pour des raisons de sécurité.
- Accord pour l'aménagement d'un local 27 Rue Leroy destiné à servir de "Boutique Solidaire" pour le Secours Catholique. Les travaux d'aménagement seront effectués par les employés communaux pendant l'hiver.
- L'atelier maçonnerie aux ateliers de la Bagée a été réaménagé pour permettre de meilleures conditions de stockage et de travail aux employés communaux.

- Maison Consigny : mise aux normes électriques à la suite du passage de la Commission de Sécurité. La grande salle située au premier étage sera louée à Perche Nature. Il leur est demandé de bien vouloir acquérir du matériel afin d'éviter au personnel communal de transporter fréquemment le mobilier (tables et chaises).
- Eclairage public : des améliorations ont été apportées pour la sécurité et l'économie d'énergie. Les semi-permanents s'éteignent à 21 h 45 et se rallument à 6 h le matin. Les permanents sont allumés jusqu'à zéro heure et se rallument à 6 h le matin. Certains permanents restent allumés toute la nuit pour des raisons de sécurité, notamment aux carrefours.
Une 3^{ème} tranche de travaux d'amélioration est prévue : lotissement Grande Borde (fin) et Place Saint Denis. Il s'agit notamment du remplacement des ampoules par des éclairages économisant de l'énergie.
- Vidéo-protection : Bilan positif. Quelques ajustements sont à faire pour obtenir une parfaite lecture.
- Camping : avis favorable pour l'installation de Yourtes mongoles dans notre camping.
- Travaux de voirie : il est prévu un enrobé Rue de la piscine et un enduit d'usure Allée Debussy.
- Réglementation de la Rue Louis Girard : à la suite d'une réclamation, il a été proposé au Conseil Municipal d'interdire la circulation Rue Louis Girard : refus du Conseil Municipal. Cette rue est fréquemment empruntée et les véhicules y roulent à petite vitesse, ce qui permet aux piétons et vélos de l'emprunter sans danger.

4 – Clocher de l'Eglise

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Avocat a transmis au Tribunal Administratif le recours pour la Commune contre les Architectes Maîtres d'œuvre de la restauration du clocher. Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande d'honoraires d'un des Architectes pour les travaux supplémentaires réalisés sur le clocher. Cette demande a été transmise à l'Avocat pour connaître la suite qu'il convient d'y donner.

5 – SMIRGEOMES

Avis favorable du Conseil Municipal :

- de modifier les statuts du SMIRGEOMES afin de le transformer en Syndicat à la carte : des Collectivités pourront adhérer uniquement pour la partie de la compétence de gestion des déchets concernant le "traitement et les opérations de transports qui s'y rapportent".
- d'accepter la demande d'adhésion du SICTOM de MONTOIRE – LA CHARTE uniquement pour la partie de la compétence de gestion des déchets comprenant le "traitement et les opérations de transport qui s'y rapportent". Cette adhésion devrait permettre de mutualiser l'investissement réalisé sur le site du Ganotin (Ecorpain) sur un bassin de population plus important et, en conséquence, de limiter les coûts répercutés aux habitants.

6 – Centre de tri

LA POSTE avait sollicité auprès de la Commune un terrain de 1 700 m² pour y installer le Centre de Tri. Or, après réflexion, elle souhaite plus de superficie pour le stationnement des véhicules.

A l'étude, plusieurs propositions envisageables.

7 – Indemnité Trésorière

Le Conseil Municipal accepte d'allouer à Madame De St Riquier, Trésorière de la Commune, les indemnités au taux maximum à compter du 1^{er} janvier 2012.

8 – Personnel communal

Avis favorable du Conseil Municipal pour créer une poste d'agent de maîtrise principal.

9 – Acquisition terrain

Avis favorable pour l'acquisition du terrain jouxtant les ateliers de la Bagrée en vue de l'aménagement d'un atelier espaces verts.

10 – Subvention à l'ASMC

Le Conseil Municipal, compte tenu du rôle de l'éducateur sportif auprès des jeunes, accepte de verser une subvention de 8 000 € à l'Association Sportive de MONDOUBLEAU – CORMENON au titre de l'année 2012 en attendant que le dossier CAP ASSO de l'ASMC soit accepté.